

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAI - N°112/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni à Richebourg sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TÉTART.

Date de la convocation :

11/12/2025

Date d'affichage :

11/12/2025

Nbre de conseillers en exercice : **56**

Ouverture de la séance :

Nbre de présents : **38**

32 Titulaires,

6 Suppléants

Nbre de pouvoirs : **4**

Nbre de votants : **42**

Secrétaire de séance :

Josette JEAN

Etaient présents :

MM., FÉRÉDIE, NEDELLEC, MAILLIER, GEFFROY (à partir du point n°122), SETIAUX, LHOSTE, ANDRIN, GILARD, LANDRY (à partir du point n°115), CADOT, RENAULD, BERTRAND (à partir du point n°113), DUVAL Guy, TÉTART, LEHMULLER, LECOY, PELARD, VERPLAETSE, CHARRON, MYOTTE, LEFEBVRE, PFLIEGER, RIVIERE Julien, ROBIN, PASDELOUP, Mmes LUCAS, LEROUX (à partir du point n°122), HODIESNE (à partir du point n°122), JEAN, MOULIN, LEBRUN, DEBRAS, ROBERT, LE CADRE TOUZEAU, FLIS, COURTY, LE GUILLOUS, CORDIEZ.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

M. TANCREDE délégué titulaire a donné pouvoir à M. TÉTART, Mme SIWICK déléguée titulaire a donné pouvoir à M. ANDRIN, M. HUARD délégué titulaire a donné pouvoir à Mme DEBRAS, M. RIVIERE Dominique délégué titulaire a donné pouvoir à M. RIVIERE Julien.

OBJET : INSTALLATION D'UN DÉLÉGUÉ COMMUNAUTAIRE TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ COMMUNAUTAIRE SUPPLÉANT POUR LA COMMUNE DE TACOIGNIERES

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-6 et L.5211-6-1 ;

Vu le code électoral et notamment l'article L.273-9 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°97/19/DAD des 23 et 30 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH) entre les communes de Bazainville, Boissets, Civry-la-Forêt, Gressey, Houdan, Richebourg, Tacoignières (Yvelines) et Boutigny-Prouais, Champagne et Goussainville (Eure-et-Loir) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-012 du 28 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte le Conseil communautaire et leur répartition par commune membre ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Houdanais ;

Vu l'installation du Conseil communautaire intervenue le 15 juillet 2020 ;

Considérant qu'il convient d'installer un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant pour la commune de Tacoignières suite au décès de Monsieur Patrice LE BAIL, Maire de Tacoignières ;

Considérant que la commune ayant plus de 1 000 habitants et ne disposant que d'un siège, ce siège est pourvu par le candidat supplémentaire mentionné au 1° du I de l'article L.273-9 du code électoral ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARTICLE 1 : Installe Madame Christine CORDIEZ en qualité de délégué communautaire titulaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais pour la commune de Tacoignières.

ARTICLE 2 : Installe Monsieur Alain PIERRE en qualité de délégué communautaire suppléant de la Communauté de Communes du Pays Houdanais pour la commune de Tacoignières.

A Maulette, le 18 décembre 2025,

Le Président,
Jean-Marie TÉTART



La secrétaire de séance,

Josette JEAN



Transmise à la Sous-Préfecture le : 23 DEC. 2025

Rendue exécutoire le : 23 DEC. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télerecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr